



Dialogue Régional: Afrique

3-4 Août 2011, Prétoria, Afrique du Sud

NOTE D'INFORMATION: Femmes et Filles

Globalement, 15.9 millions de femmes vivaient avec le VIH à la fin de 2009. La majorité de ces femmes vivent en Afrique sub-saharienne. Les jeunes femmes dans cette région, âgées de 15-24 ans, sont huit fois plus susceptibles que les hommes d'être séropositives.

La vulnérabilité des femmes au VIH en Afrique est aggravée par trois facteurs juridiques. Premièrement, la reconnaissance formelle du droit coutumier, les règles et les traditions dans beaucoup de cadres juridiques créent des systèmes juridiques dualistes. Beaucoup de femmes et filles sont victimes de discrimination dans le mariage coutumier et le droit successoral, ce qui rend difficile pour elles, par exemple, d'être indépendante économiquement par rapport à leurs partenaires masculins. Deuxièmement, très peu de pays disposent de dispositions spécifiques et juridiques concernant les droits des femmes ainsi que la politique en matière des droits sexuels et reproductifs des femmes, rendant ainsi l'accès à ces services limité. Troisièmement, un certain nombre de pays n'ont pas de législation sur la violence domestique, et le viol conjugal n'est pas un crime. Ceci expose les femmes qui subissent des violences sexuelles de la part de leurs partenaires sexuels à un risque plus élevé à l'infection au VIH. Dans ce contexte, la protection et la promotion des droits des femmes doit être une stratégie essentielle des droits humains dans toutes les ripostes au VIH et le sida en Afrique.

La santé sexuelle et reproductive et les droits

Les Constitutions et lois en matière de santé publique ne disposent pas, d'une manière générale, de lois sur les droits de santé sexuelle et reproductive des femmes en Afrique. En outre, malgré un grand nombre de lois spécifiques au VIH en Afrique occidentale, centrale, Afrique orientale et australe, très peu mentionnent les vulnérabilités spécifiques des femmes ou exigent des services spécifiques de soins de santé sur les besoins différents des femmes, hommes, filles et garçons. Certaines approches législatives coercitives, telles que le dépistage obligatoire et la divulgation forcée du statut VIH, ont un impact disproportionné sur les femmes. Ils ne violent pas seulement le droit des femmes à la liberté et la sécurité de la personne et la confidentialité, mais les exposent à un risque de violence potentielle ou d'être abandonnées par leurs partenaires sexuels. Cela décourage les femmes d'accéder aux soins de santé, impacte sur leur santé physique et bien-être mentale et accroît leur vulnérabilité économique.

Progrès:

- Il ya eu des gains importants dans le développement des lois et des politiques de prévention des services de la transmission de la mère à l'enfant.

Défis:

- *Examiner et abroger les lois oppressives:* Les dispositions concernant le dépistage obligatoire au VIH, dont beaucoup ont un impact disproportionné sur les femmes (par exemple le dépistage obligatoire du VIH des femmes enceintes ou les travailleuses du sexe) et lois sur la divulgation obligatoire qui ont un impact disproportionné sur les femmes ont besoin d'être revues et abrogées urgemment.
- *Extension de la protection juridique pour les plus vulnérables:* Très peu de pays ont une législation sur le droit à la prophylaxie post-exposition (PEP) pour les survivants d'agression sexuelle. Les femmes vivant avec un handicap, les travailleuses du sexe, les minorités sexuelles, les femmes migrantes et réfugiées et les autres ne sont généralement pas identifiées et protégées par la législation nationale ou cadres politiques. La réforme du droit est nécessaire pour protéger ces populations.

- *Mettre fin à des violations des droits:* Même lorsque des lois de protection sont en place, la discrimination continue. En particulier, la pratique forcée de stériliser les femmes vivant avec le VIH nécessite une intervention urgente au niveau national et institutionnel.

La violence contre les femmes et le droit

Certains, mais pas tous les pays africains ont adopté des lois sur la violence conjugale. Outre les multiples impacts de la violence sexiste sur la santé, le bien-être et les droits humains fondamentaux de toutes les femmes, la recherche montre que la violence conjugale augmente les chances d'infection par le VIH de 11,9% et l'inégalité des sexes au sein d'une relation augmente le risque de 13,9%.

Progrès:

- Un certain nombre croissant de pays ont adopté plus de lois protectrices en matière d'agression sexuelle et la violence conjugale élargissant ainsi la définition de la violence et les infractions sexuelles et reconnaissant une gamme de relations dans lesquelles survient la violence domestique.

Défis:

- *Développer l'engagement politique pour la réforme juridique:* Dans un certain nombre de pays, il existe un engagement politique insuffisant pour passer des projets de lois sur la violence domestique. Dans d'autres pays, des tentatives de réformer des dispositions sur le viol conjugal ont été contrecarrées par les menaces perçues depuis longtemps contre les normes sociales. Une large mobilisation sociale de base est nécessaire sur ces questions.
- *Mettre fin à des violations des droits:* Les lesbiennes africaines sont souvent victimes d'agressions, «viol de correction» et de meurtres les mettant à un risque élevé d'infection au VIH. De même, la propagation du VIH par des viols et des agressions des femmes dans les situations de conflit est bien documentée en Afrique. Peu de mesures législatives ont été prises pour mettre fin à la transmission du VIH par le biais de telles pratiques. Des interventions juridiques urgentes et une application de la loi est nécessaire.

Sources

- ARASA, 2009. VIH & Droits de l'Homme en Afrique australe. ARASA, de la Namibie.
- Unité sida et Human Research droits, 2007. Droits de l'Homme protégées: Neuf Sud rapports des pays africains sur le VIH / SIDA et le Droit, Université de Pretoria, Pretoria, Afrique du Sud.
- Dunkle, KL. Jewkes, R, Brown, H. Grey, G. McIntyre et Harlow, S. 2010. La violence sexiste, le pouvoir des relations, et le risque d'infection à VIH chez les femmes en consultations prénatales en Afrique du Sud. The Lancet. Vol 363 (9419) 1415.
- Gerntholtz L. et Grant, K. 2010. Les obligations internationales, africaines et juridiques sur l'égalité des femmes en matière de santé sexuelle et reproductive, y compris le VIH et le SIDA, économie de la santé et du sida Division de la recherche, Université du KwaZulu Natal, Durban, Afrique du Sud.
- ONUSIDA, 2010. ONUSIDA Rapport sur l'épidémie mondiale de sida, Genève, Suisse.

Contact:

PNUD | Afrique Orientale et Australe | Chef Régional de la Pratique VIH/sida | Tilly Sellers | +27 11 603 5091 | tilly.sellers@undp.org
ONUSIDA | Afrique Orientale et Australe | Directeur, Équipe de soutien régional | Sheila Tlou | +27 11 519 6930 | tlous@unaids.org